

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

D2023-60
Fixation des indemnités du maire
des Adjointes et des conseillers
délégués

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	18	23
Vote POUR	16	
Vote CONTRE	2	
Abstention	5	
Date de la Convocation		
27 septembre 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le deux octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Françoise CURAILLAT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Nathalie DUMORD, Anthony MARASCO, Florie JAILLET, Ludovic MORAND. Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Michel BERTHET
Dominique RABILLOUD, a donné pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER
Valérie BOUILLLOUX a donné pouvoir à Nathalie DUMORD
Claire DE CROMBRUGGHE a donné pouvoir à Coralie SANGOY
Evan VIEILLESE a donné pouvoir à Ludovic MORAND

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,
Vu l'élection du Maire et des adjoints en date du 19 juillet 2023,
Vu la désignation de deux conseillers délégués,
Considérant qu'il est opportun au vu des nouvelles délégations des adjoints de revoir les indemnités des élus,

Il est proposé au conseil municipal de fixer les montants des indemnités du maire et des adjoints comme suit :

Fonction	% Indice brut 1027 maximum autorisé	% Indice brut 1027 voté	Montant brut
Maire	51.6%	47.48%	1940 euros
1 ^{er} adjoint	19.80%	18.35%	750 euros
2 ^{ème} adjoint	19.80%	17.62%	720 euros
3 ^{ème} adjoint	19.80%	17.62%	720 euros
4 ^{ème} adjoint	19.80%	16.15%	670 euros
5 ^{ème} adjoint	19.80%	15.17%	620 euros
6 ^{ème} adjoint	19.80%	15.17%	620 euros
Conseiller délégué 1		12.72%	520 euros
Conseiller délégué 2		9.83%	402 euros
TOTAL			6962 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 5 abstentions et 2 contre adopte les indemnités telles que présentées ci-dessus.

La secrétaire de séance
Coralie SANGOY

Le Maire,
Christian JOLIVET

Acte contresigné le ..6/10/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le ..6/10/23.....

Acte affiché le ..6/10/23.....